



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1045-10, RV-1444-010 ET RV-1497-5

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 5 mars 2019, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT RV-1045-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1045 SUR LA RÉGIE INTERNE DES AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL, LES SÉANCES PUBLIQUES ET LA CRÉATION DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

Ce règlement met à jour les articles portant sur le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

#### **RÈGLEMENT RV-1444-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1444 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS EN CE QUI A TRAIT À LA RÉSIDENCE DE TOURISME, À LA TRANSFORMATION ET À LA VENTE DE CANNABIS À DES FINS MÉDICALES**

Ce règlement ajoute à titre d'usage nécessitant un certificat d'occupation, la résidence de tourisme et la construction destinée à la transformation et à la vente du cannabis à des fins médicales.

#### **RÈGLEMENT RV-1497-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1497 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS, SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES EN CE QUI A TRAIT AUX AFFAIRES SYNDICALES**

Ce règlement prévoit la délégation du règlement d'un grief syndical ou la correction d'un calcul ou d'une erreur d'interprétation d'une condition de travail, au directeur du Service des ressources humaines et de la paie ou au Directeur général, selon le montant impliqué.

#### **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe et Service juridique de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 6 mars 2019.

La greffière,  
ME JOHANE DUCHARME, OMA  
2019.20